

## Avoir tous ses papiers

Vous souhaitez passer le permis fluvial ;  
 Vous avez perdu votre permis et souhaitez un duplicata ;  
 Vous êtes titulaire d'un permis mer et vous souhaitez obtenir le permis fluvial ;  
 Vous voulez vous assurer que votre bateau est bien en conformité avec la réglementation ;  
 Vous êtes étranger et vous désirez savoir si votre permis est valable en France ;  
 Vous avez acheté un bateau à l'étranger et souhaitez le faire inscrire en France ;  
 Pour tous les aspects réglementaires (mise en service ou radiation, carte de circulation, changement de situation), un seul interlocuteur : le service d'enregistrement des titres de navigation en eaux intérieures.



- DDTM du Nord**  
 Délégation à la Mer, au Littoral et à la Navigation Intérieure  
 Pôle Navigation Intérieure  
 299, rue Saint Sulpice  
 59508 DOUAI CEDEX  
 Tél : 03 27 94 55 60  
 ddtm-dmlni-douai@nord.gouv.fr
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique**  
 Service Transport et Risques  
 Unité Sécurité des Transports  
 Centre Instructeur de Sécurité Fluviale  
 10, boulevard Gaston Serpette - BP 53606  
 44036 NANTES  
 Tél : 02 40 67 26 20  
 ddtm-cisf@loire-atlantique.gouv.fr
- DRIEA**  
 Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France  
 Département Sécurité des Transports Fluviaux  
 21-23 rue Miollis - 75732 PARIS CEDEX 15  
 Tél : 01 40 61 80 80  
 dstf.st.driea-if@developpement-durable.gouv.fr
- Direction Départementale des Territoires du Rhône**  
 Service sécurité et transports  
 Unité permis et titres de navigation  
 165, rue Garibaldi - CS 33862  
 69321 LYON CEDEX 3  
 Tél : 04 78 62 52 52  
 ddt-ptn@rhone.gouv.fr
- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne**  
 Services des Risques et Gestion de Crise  
 Unité Navigation et Sécurité Fluviale  
 Cité Administrative - Bâtiment A  
 2, boulevard Armand Duportal - BP 70001  
 31074 TOULOUSE CEDEX 09  
 Tél : 05 61 10 60 80  
 ddt-unsf-srgc@haute-garonne.gouv.fr
- Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin**  
 Service Mobilités et Crises  
 14, rue du Maréchal Juin - BP 61003  
 67070 STRASBOURG CEDEX  
 Tél : 03 88 88 91 00  
 ddt-pn@bas-rhin.gouv.fr

## Naviguer sereinement

### Vérifiez la situation du réseau

Grâce à l'application NAVI (disponible sur AppStore et PlayStore), prenez connaissance en temps réel les conditions de navigation et l'état du réseau fluvial français (réseau VNF et autres gestionnaires). Vous pouvez accéder en temps réel aux avis à la batellerie, aux horaires et coordonnées de contact des ouvrages et consulter les sas d'écluses indisponibles, les mouillages et débits ainsi que les hauteurs libres ou encore les restrictions en période de crue ou le calendrier des marées. Toutes ces informations sont consultables en itinérance grâce à la géolocalisation, et en mode hors-connexion



Retrouvez toutes les informations sur la navigation sur [vnf.fr](http://vnf.fr), rubrique Naviguer comme plaisancier.

### Vérifier le météo

Consultez toujours les prévisions météo locales avant d'effectuer votre sortie ; les vents et les conditions de navigation peuvent évoluer rapidement : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

## Obtenir sa vignette

Le service Plaisance dédié à l'achat de la vignette a évolué ! Plus simple et plus rapide, obtenez désormais votre vignette en quelques clics. Rendez-vous sur : [www.vignettes-plaisance.vnf.fr](http://www.vignettes-plaisance.vnf.fr)  
 Le péage est à acquitter par tout propriétaire de bateau de plaisance\*. Il est dû pour toute embarcation de longueur supérieure à 5 mètres ou dotée d'un moteur de 9,9 CV (soit 7,29 Kw) ou plus. Les personnes publiques propriétaires de bateaux utilisés, pour l'exercice de leurs fonctions, par les officiers de police et agents de la force publique, les sapeurs-pompiers, les agents de la protection civile, du service des douanes et les agents mentionnés à l'article L.4462 du code des transports, sont exemptées du péage. Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur les voies navigables confiées à VNF en respect de la réglementation en vigueur. Il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial.

Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses. En ce qui concerne l'exercice de la navigation de plaisance, des activités nautiques et motonautiques spécifiques, comme le ski nautique, le jet ski, etc. il est nécessaire de consulter auprès des services locaux ou sur internet, le règlement particulier de police de la navigation du lieu de la pratique.

En application des conditions générales de ventes (CA du 19/12/2017), la vignette n'est pas échangeable, ni remboursable, ni annulable et ne dispense pas :

- du paiement de certains services exceptionnels, tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pente d'eau, etc. ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation, ouvrages particuliers ;

- des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers.
- Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet de VNF : [www.vnf.fr/vnf/services/](http://www.vnf.fr/vnf/services/)  
 \*Code des transports – Délibération du conseil d'administration de VNF du 29/09/2016.

Accéder au service Plaisance



## Bienvenue sur le réseau de Voies navigables de France

## Contacts Voies navigables de France

Pour tout renseignement sur le réseau :

Numéro unique  
**0800 863 000**  
 (appel gratuit depuis un poste fixe)

### Siège

175, rue Ludovic Boutleux - CS 30820  
 62408 BÉTHUNE Cedex  
 Tél. : +33 (0)3 21 63 24 24  
[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

### directions territoriales - Régions

**► Bassin de la Seine**  
 18, quai d'Austerlitz - 75 013 PARIS  
 Tél. : 01 83 94 44 00  
 dt.bassindealseine@vnf.fr

**► Centre-Bourgogne**  
 1, Chemin Jacques de Baerz  
 CS 36229  
 21062 DIJON Cedex  
 Tél. : 03 45 34 13 00  
 dt.centrebourgogne@vnf.fr

**► Rhône Saône**  
 2, rue de la Quarantaine - 69 321 LYON cedex 05  
 Tél. : 04 72 56 59 00  
 dt.rhonesaone@vnf.fr

**► Strasbourg**  
 4, quai de Paris - CS 30367  
 67 010 STRASBOURG cedex  
 Tél. : 03 67 07 92 15 ou 03 88 75 65 06  
 dt-strasbourg@vnf.fr

**► Nord-Pas-de-Calais**  
 37, rue du Plat - BP 725 - 59 034 LILLE cedex  
 Tél. : 03 20 15 49 70  
 dt.nordpasdecalsais@vnf.fr

**► Nord-Est**  
 169, rue de Newcastle  
 CS 80062 - 54 036 NANCY cedex  
 Tél. : 03 83 95 30 01  
 dt.nordest@vnf.fr

**► Sud-Ouest**  
 2, Port-Saint-Étienne - BP 7204  
 31 073 TOULOUSE cedex 7  
 Tél. : 05 61 36 24 24  
 dt.sudouest@vnf.fr

## Les atouts touristiques

### Les maisons éclésières au service du tourisme

Une grande partie des maisons éclésières est habitée soit par des agents de Voies navigables de France, soit par des tiers ; Les bâtisses inoccupées et situées sur des axes touristiques représentent quant à elles de réelles opportunités pour développer des produits touristiques : restauration, hébergement, location de matériel de loisirs (canoës, vélos, etc.), activité associative, accueil et informations touristiques, parfois plusieurs de ces activités à la fois. Dans ce cadre, des avis de publicité sont diffusés par VNF afin d'identifier des porteurs de projet.

Par exemple, le long du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne, plusieurs maisons éclésières, dont certaines du XVIIIème siècle, ont été revalorisées depuis 2005 pour le plus grand bonheur des itinérants et résidents qui accèdent à des services situés dans des zones parfois reculées.



## Partager les chemins de halage



Ces chemins historiquement dédiés aux services VNF et notamment aux éclusiers sont progressivement empruntés par les pêcheurs, les randonneurs à pied et surtout les touristes à vélo. Avec 91 % du réseau VNF situé à moins de 5 km du schéma national des véloroutes, ces dernières permettent de découvrir un condensé de patrimoine historique et culturel, avec un faible dénivelé, dans un environnement paysager attractif, et en reliant les pôles urbains entre eux. VNF travaille au côté de Vélo & Territoires, un réseau de collectivités, pour assurer un développement touristique à ces itinéraires fluvestres.

Des agents VNF sont aussi présents sur les chemins. Ce sont leurs lieux de travail, ils interviennent pour effectuer des travaux d'entretien et ainsi assurer de bonnes conditions de navigation aux plaisanciers ou bateliers et la sécurité de l'ensemble de tous.

Pour profiter pleinement de ces chemins, soyons vigilants et respectons nous les uns les autres.



## Respecter les autres usagers

De multiples activités de loisirs peuvent se côtoyer sur les cours d'eau. On peut y pratiquer parfois, sur certains espaces, de la voile, du canoë-kayak, de l'aviron ou même du ski nautique. Pratiquer ces activités ludiques et sportives dans le respect des autres usagers est l'affaire de tous ! Soyons vigilants.

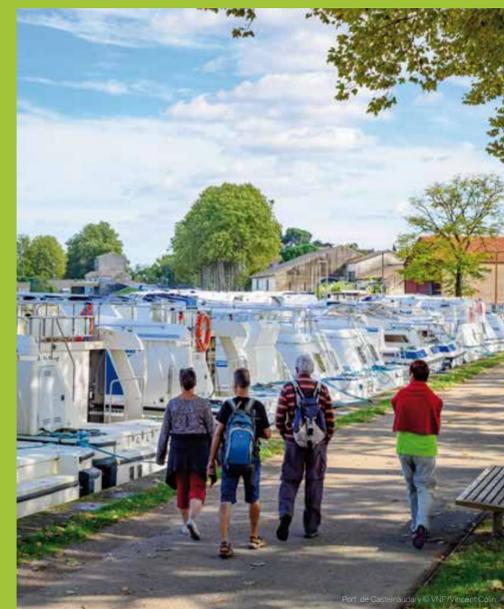


## Protéger l'environnement



En 1985, l'association Teragir a créé le label Pavillon bleu. Cet écolabel international valorise les communes qui s'engagent

notamment en faveur de la protection et de l'éducation à l'environnement. VNF, gestionnaire de plus de 600 sites de plaisance répartis sur l'ensemble de son réseau navigable, dont plus de 60 ports sous contrats de concession, a souhaité s'associer à l'association Teragir afin de promouvoir cet écolabel dans les ports de plaisance. La notoriété internationale de ce label offre aux sites labellisés une véritable image de confiance pour le grand public, les acteurs portuaires et la clientèle. Le tourisme fluvial est en effet pratiqué par une clientèle particulièrement attentive aux notions de développement durable et de bien vivre. C'est donc logiquement que VNF et l'association Teragir incitent les gestionnaires de ports de plaisance fluviaux à s'engager dans la démarche de labellisation et plus généralement une démarche environnementale de gestion des infrastructures fluviales.



## Destinations phares

Avec ses 8 500 km de fleuves, rivières et canaux, le réseau navigable français est à la fois très étendu – le plus grand d'Europe – et très diversifié en termes de destinations, d'ambiances et de produits touristiques – de quelques heures pour les bateaux-promenade à plusieurs jours pour les croisières. C'est ce qui lui assure une fréquentation assidue depuis une cinquantaine d'années par les touristes étrangers. Paradoxalement, ces destinations sont moins connues de la clientèle française. Elles offrent pourtant un réservoir de destinations proches et « dépayssantes ». Découvrez toutes nos destinations et sites remarquables sur [VNF.fr](http://VNF.fr)

## Le canal de la Sambre à l'Oise, un itinéraire multiculturel

Ce parcours, des plus bucoliques, est l'itinéraire le plus court pour rejoindre le bassin parisien et sera l'occasion de rencontres et de belles découvertes. Visitez les nombreux sites naturels, patrimoniaux, architecturaux ou culturels à proximité de la voie d'eau : la cité des bateliers de Thuin, le zoo de Maubeuge, la forêt de Mormail, la station touristique du Val Joly, le village de Marolles, le Musée Matisse au Cateau-Cambrésis, etc. Vous longerez aussi des berges en partie aménagées propices aux activités de randonnée d'itinérance (cycle, promenade) et emprunterez par exemple l'EuroVelo 3, dénommée également « La Scandibérique », qui relie Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.

## Les canaux du Centre et de la Bourgogne

Les canaux du Centre et de la Bourgogne constituent la deuxième grande destination fluviale en France et le berceau du tourisme fluvial. Avec le canal de Bourgogne, le canal du Nivernais, le canal de Briare associé au canal latéral à la Loire, ils combinent la découverte d'un patrimoine bâti très riche avec la gastronomie, des vins parmi les plus prestigieux de France et la beauté des paysages traditionnels français tant appréciés par les touristes anglo-saxons.



## Le canal du Midi et le canal du Rhône à Sète

De Toulouse à Arles, en passant par les plaines du Languedoc et les étangs littoraux, partez à la découverte de l'œuvre du génie Pierre-Paul Riquet. Sur l'eau ou le long des canaux, goûtez les plaisirs de l'un des joyaux du patrimoine français, emblème de la destination France !



## Le canal de la Marne au Rhin

Très apprécié des plaisanciers, ce canal de 300 km de long permet notamment de relier Nancy à Strasbourg en traversant le parc naturel régional de Lorraine, les Vosges et la plaine d'Alsace. Il est ponctué d'ouvrages remarquables tels que la grande écluse de Réchicourt et le plan incliné d'Arzwiller, un des ouvrages les plus fréquentés en France par les adeptes de la plaisance fluviale. Il permet d'admirer des paysages impressionnants, de découvrir des villages typiques, tels que Lutzelbourg ou de s'arrêter dans le port de Saverny, et de dormir juste en face du prestigieux château des Rohan.

## La Seine, monument du tourisme fluvial

En croisière ou dans les terres, des méandres de la Seine jusqu'à Paris, laissez-vous embarquer ! Avec près de 10 millions de passagers transportés en 2018 sur le bassin de la Seine, dont 8 millions en Île-de-France, le tourisme fluvial contribue à l'économie et à l'attractivité des territoires. La Seine est le quatrième « site » parisien le plus fréquenté derrière le Louvre, Notre-Dame et le Sacré-Coeur et devant la Tour Eiffel.

## Grandes ou petites, les voies d'eau du Nord vous attendent

Les voies navigables traversent les territoires sans connaître les frontières. C'est le cas du canal de la Sambre à l'Oise. Depuis la saison touristique 2021, il est de nouveau possible de relier l'Île-de-France à la Belgique pour redécouvrir La Sambre, chère à l'auteur de « l'île aux trésors » Robert Louis Stevenson et aux amoureux de nature.

En attendant, profitez de votre visite pour naviguer sur la Deûle et découvrir la ville de Lille ainsi que ses villages alentours (Wambrechies, Quesnoy-sur-Deûle, Deûlémont). Laissez-vous séduire par les charmes du canal de Saint-Quentin ou encore de la Lys, pour voguer au gré de vos plaisirs.



## La Garonne et le canal latéral à la Garonne

De Bordeaux à Toulouse, en bateau de croisière, en bateau de location, en péniche-hôtel ou plus simplement à vélo, cet itinéraire fluvial permet de découvrir d'une façon originale toutes les richesses du sud-ouest : villes médiévales, vins prestigieux et productions maraîchères pour une gastronomie généreuse.



### Voies navigables confiées à VNF

- Grand gabarit  
Gabarit maximal : bateaux de plus de 90 m
- Gabarit intermédiaire  
Gabarit maximal : bateaux de plus 38,5 m et jusqu'à 90 m
- Petit gabarit

**Autres voies navigables**

- Réseau européen
- Voie navigable non-confiée à VNF
- Voie non navigable

### Vélo & territoires

- Ouvrage remarquable
- Port de plaisance
- Port de plaisance classé pavillon bleu
- Port de plaisance marqué Accueil vélo
- Port de plaisance classé pavillon bleu marqué Accueil vélo
- Parc naturel

